

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## NITRATE DE POTASSIUM ACIDE - HORTICULTURE

# Section 1. Identification

Identificateur de produit
 : NITRATE DE POTASSIUM ACIDE - HORTICULTURE
 Dénomination chimique
 : Nitrate de potassium acidique 13-0-46 Kemapco

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

**Utilisations identifiées** 

Applications industrielles

Données relatives au fournisseur

: Groupe Horticole Ledoux inc. 785 rue Paul-Lussier Ste-Hélène-de-bagot, QC CANADA J0H1M0 1-888-791-2223

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/

**SEMAINE AU CANADA** 

APPELER 1-888-922-3330

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (le sang) - Catégorie 2

# Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger Attention

: Peut aggraver un incendie; comburant.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (le sang)

### Conseils de prudence

**Prévention** 

: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Intervention Stockage

: Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Date d'édition/Date de révision: 7 Novembre 20191/11

# Section 2. Identification des dangers

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Substance

Dénomination chimique

: nitrate de potassium

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
nitrate de potassium	100	7757-79-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

# **Section 4. Premiers soins**

## Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Effets aigus potentiels sur la santé

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 2/11

# Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une

irritation des yeux.

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une

irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes

peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une

surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs** 

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs** 

inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du

produit

: Matière oxydante. Peut aggraver un incendie.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes: oxvdes d'azote

oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants

hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 3/11

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

# **Grand déversement**

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manutention et stockage

## Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 4/11

# Section 7. Manutention et stockage

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
nitrate de potassium	-

# Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Mesures de protection individuelle

# Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 5/11

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

### **Protection du corps**

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

# Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

# **Protection respiratoire**

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** : Solide. [Poudre cristalline.]

Couleur : Blanc.
Odeur : Inodore.

Poids moléculaire : 179.31 g/mole
Formule moléculaire : K-N-O3.K
Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 3 à 4 [Conc. (% poids / poids): 10%]

Point de fusion : 333°C (631.4°F)
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Densité : 1.1 à 1.2 g/cm³

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Solubilité dans l'eau : 357 g/l

Propriétés de dispersibilité : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

octanol/eau

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 6/11

NITRATE DE POTASSIUM ACIDE - HORTICULTURE

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température de décomposition

: 400°C (752°F)

Viscosité : Non disponible.
Volatilité : Non disponible.

# Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique

: Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines

conditions de stockage ou d'utilisation.

Ces conditions peuvent inclure :

contact avec des substances combustibles

Les réactions peuvent inclure :

risque d'incendie ou d'intensification d'incendie

Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** 

: les substances organiques

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# Section 11. Données toxicologiques

# Renseignements sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
nitrate de potassium	DL50 Orale	Rat	3540 mg/kg	-

# **Irritation/Corrosion**

Non disponible.

## **Sensibilisation**

Non disponible.

### **Mutagénicité**

Non disponible.

# **Cancérogénicité**

Non disponible.

# Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 7 Novembre 20197/11

NITRATE DE POTASSIUM ACIDE - HORTICULTURE

# Section 11. Données toxicologiques

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

# Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	•	Voie d'exposition	Organes cibles
nitrate de potassium	Catégorie 2	Indéterminé	le sang

## Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.

## Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une

irritation des yeux.

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une

irritation du nez, de la gorge et des poumons.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

### Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

**Effets différés possibles**: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

# Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée ou prolongée à la poussière

peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

#### Valeurs numériques de toxicité

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 8/11

# Section 11. Données toxicologiques

## Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

# Section 12. Données écologiques

## **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
nitrate de potassium	Aiguë CL50 120 à 140 mg/l Eau de mer	Crustacés - Portunus pelagicus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 490 mg/l Eau douce Aiguë CL50 162 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Gambusia affinis - Adulte	48 heures 96 heures

## Persistance et dégradation

Non disponible.

## Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

## Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** 

: Aucun effet important ou danger critique connu.

# Section 13. Données sur l'élimination

## Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 9/11

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	1486
Désignation officielle de transport de l'ONU	NITRATE DE POTASSIUM
Classe de danger relative au transport	5.1
Groupe d'emballage	III
Autres informations	Non disponible.

# Section 15. Informations sur la réglementation

Inventaire du Canada : Ce produit est répertorié ou exclu.

# **Section 16. Autres informations**

**Historique** 

Date d'édition/Date de

Légende des abréviations

révision

Élaborée par

: 7 Novembre 2019

: Affaires règlementaires

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

# Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
	Jugement expert Jugement expert

## Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 7 Novembre 2019 NITRATE DE POTASSIUM ACIDE - HORTICULTURE

Date d'édition/Date de révision: 7 Novembre 201911/11